

Annexe

Méthodologie

Lignes directrices pour les rapports de pays

Les autorités nationales sont responsables de la préparation des rapports de pays. L'objectif des rapports de pays est d'identifier les politiques en matière de transition à l'égard des lycéens et des étudiants présentant une déficience ou des difficultés d'apprentissage. Tous les rapports de pays ont utilisé un cadre commun afin de faciliter les analyses comparatives et d'optimiser les possibilités de partage et d'apprentissage mutuel des pays participants. À cette fin, ils ont décrit les contextes qui spécifient les politiques en matière de transition, les politiques actuelles et les mesures existantes, les facteurs clefs qui les guident ainsi que leurs forces et leurs faiblesses.

Les pays ont présenté leurs politiques en matière de transition en décrivant le contexte de ces politiques, les facteurs clefs les conditionnant ainsi que les forces et les faiblesses de leurs politiques en matière de transition. Les rapports s'organisent selon neuf thématiques, sauf si les thèmes et les dimensions n'avaient pas d'importance pour le pays :

1. définitions du handicap
2. données statistiques
3. politiques
4. financement
5. cadre institutionnel
6. des structures de soutien
7. la formation
8. l'implication parentale et communautaire
9. développements futurs.

Les pays participants ont également mis en relief les tendances qui peuvent être anticipées à court et long terme dans les politiques futures et indiqué les plus hautes priorités retenues à l'avenir pour favoriser la transition des personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage vers l'enseignement tertiaire et/ou l'emploi.

Les rapports de pays se sont appuyés sur :

- une recension d'ouvrages et de rapports considérant les facteurs qui facilitent ou qui entravent la transition vers l'enseignement tertiaire ou l'emploi des lycéens et étudiants qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage ;
- une description des politiques nationales ;
- des visites et des interviews permettant de rapporter les orientations politiques aux pratiques.

Les lignes directrices ont demandé aux pays de fournir des comparaisons ou des informations sur les tendances observables dans le temps. Cette période de temps correspond généralement à une période de dix ans.

Procédures suivies dans la préparation du rapport du pays

Les autorités nationales ont été responsables de la préparation du rapport. Il a été demandé à chaque pays de désigner une personne ressource qui a fait office de référent. Celui-ci a coordonné le projet au niveau administratif sur le plan national, a assisté aux réunions bisannuelles de l'OCDE, et, si nécessaire, aux réunions organisées au niveau national. En ce qui concerne le rapport de pays, le référent national a été responsable :

- du pilotage de la préparation du rapport ;
- des liens avec l'OCDE à propos du rapport ;
- de la liaison avec les autres ministères pouvant être concernés par les questions de transition ;
- de l'implication des groupes d'acteurs clefs à laquelle il a veillé ;¹
- des communications et des liens au sein du pays concernant le rapport ;
- de la réalisation du rapport en temps voulu ;
- des liens avec l'OCDE concernant l'organisation et la réalisation des visites et des entretiens.

Thèmes abordés dans le rapport de pays

Thème n°1 : Définitions du handicap

Cette dimension a permis de décrire les différences qui peuvent exister entre les définitions du handicap que retiennent les pays à propos des enfants et celles qu'ils retiennent à propos des adultes. Elle a également permis de dépeindre les conséquences que ces différences peuvent avoir pour les individus en termes d'accès aux droits, aux aides et au soutien, ainsi qu'à la continuité du soutien. Ces dimensions ont aussi mis en évidence l'impact qu'ont ces différences en matière de transition vers l'enseignement tertiaire et l'emploi.

Thème n°2 : Données statistiques

La présentation des données devait décrire les données statistiques disponibles sur les jeunes personnes² qui présentent une déficience et des difficultés d'apprentissage, les données manquantes, ainsi que les procédures de collecte de données. Les données

-
1. Ceux-ci varient selon les pays mais comprennent normalement, en plus du ministère de l'éducation, des ministères tels que ceux des finances, du travail, de l'industrie, de la recherche, de la science et de la technologie ainsi que des syndicats d'employeurs et de salariés. Ces groupes d'acteurs ont également été des représentants des institutions d'enseignement tertiaire, du personnel académique, des organisations d'étudiants handicapés, des agences et organismes responsables du financement et de l'assurance qualité.
 2. Quoique la définition des personnes considérées comme jeunes varient selon les pays, les données statistiques ont concerné les personnes qui présentent une déficience ou des troubles d'apprentissage âgés de 16 à 30 ans.

fournies devaient présenter les données statistiques existantes pour les jeunes personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage et les comparer avec celles existantes pour la population totale. Elles devaient aussi décrire les tendances observables sur les dix dernières années. La présentation des données devrait par exemple inclure :

- le nombre jeunes personnes qui présentent des déficiences ou des difficultés d'apprentissage inscrites dans l'enseignement tertiaire, en formation professionnelle, en formation continue et en éducation tout au long de la vie, dans des formations de courte durée, dans des formations de mise à niveau, de soutien, dans des formations en alternance par rapport au nombre de jeunes personnes non handicapées dans ces secteurs ;
- le taux de chômage des jeunes personnes présentant des déficiences ou des difficultés d'apprentissage par rapport à celui des jeunes personnes non handicapées ;
- le nombre de jeunes personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage qui n'étudient pas et qui ne travaillent pas comparé au nombre de jeunes personnes non handicapées qui sont dans ce cas ;
- les taux d'emploi des jeunes personnes présentant une déficience ou des difficultés d'apprentissage comparé à celui des jeunes personnes non handicapées ;
- les types d'emploi auxquels ont accès les jeunes personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage (type de profession, temps de travail, salaire) par rapport aux jeunes personnes non handicapées ;
- le nombre de jeunes personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage qui ne poursuivent pas leurs études après la période de scolarité obligatoire par rapport au nombre jeunes personnes non handicapées ;
- le niveau de formation et de qualification des jeunes personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage par rapport aux jeunes personnes non handicapées.

Les données fournies devaient aussi présenter les données existantes sur les performances des systèmes éducatifs, comme par exemple :

- le nombre d'élèves qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage entrant et dans des cursus de niveau CITE 3A et CITE 3B et les achevant ;
- le nombre d'élèves qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage entrant et dans des cursus de niveau CITE 5 et CITE 5B et les achevant ;
- le nombre de lycéens qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage qui accèdent à l'enseignement tertiaire ou à l'emploi à l'issue de l'enseignement secondaire ;
- le nombre d'étudiants qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage qui accèdent à l'emploi à l'issue de l'enseignement tertiaire ;

- le nombre d'étudiants qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage qui poursuivent leur cursus dans l'enseignement tertiaire ;
- les taux de succès et d'échec des jeunes personnes qui présentent une déficience ou des troubles d'apprentissage qui ont suivi des cours de remédiation.

Toutes les données devaient être rapportées aux caractéristiques des élèves et étudiants (type de déficience, sexe, âge, statut socio-économique, origine ethnique).

Thème n°3 : Politiques

La description des politiques devait spécifier les orientations actuelles et les buts poursuivis en matière de transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi des personnes qui présentent une déficience et des difficultés d'apprentissage. Ces orientations politiques renvoient par exemples aux politiques sociales, aux politiques de l'emploi et aux politiques éducatives et peuvent être le fait des ministères en question ou résulter d'actions interministérielles. Elles englobent les objectifs poursuivis, la manière dont ils sont posés, les acteurs impliqués dans leur formulation ainsi que les difficultés qui peuvent exister pour leur mise en œuvre.

La description devait présenter les législations ayant trait à la transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi des personnes qui présentent une déficience et des difficultés d'apprentissage. Elle devait décrire les législations non discriminatoires existantes, les législations et initiatives favorisant l'accessibilité des bâtiments scolaires et des universités, celles favorisant la formation des personnels enseignants et administratifs, celles favorisant l'accès à la formation professionnelle ainsi que celles soutenant l'accès à l'emploi. La description de la législation existante devait aussi spécifier les procédures d'évaluation, le soutien spécifique auquel les élèves peuvent accéder (temps supplémentaire pour les examens, proximité de l'établissement par rapport au domicile de l'élève, aménagements d'horaires, modularisation de l'enseignement). Elle devait de plus dépeindre les différences en termes de législation par rapport à l'âge et au handicap.

La description des politiques devait aussi indiquer la manière dont elles favorisent l'accessibilité des établissements d'enseignement postsecondaire (universités, institutions d'enseignement tertiaire, centres de formation professionnelle) ainsi que les initiatives favorisant l'accès à la vie professionnelle.

La description devait en outre renseigner sur les mesures prises pour articuler les questions d'emploi, d'éducation et de santé. Elle pouvait indiquer comment les politiques encouragent les relations entre les établissements d'enseignement secondaire et les établissements d'enseignement tertiaire et d'autres formes d'enseignement tertiaire tels que la formation professionnelle, la formation continue et l'éducation tout au long de la vie, les formations de courte durée et/ou de soutien, la formation en alternance. Elle pouvait aussi décrire les initiatives prises pour impliquer les employeurs dans le processus d'enseignement et de formation (incitations financières à l'attention des employeurs, existence d'aides techniques et humaines pour soutenir les employeurs et les employés).

Thème n°4 : Financement

Le rapport devait aussi décrire les financements alloués pour l'éducation et la transition vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi des personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage et s'ajoutant à ceux existants pour les

personnes valides. La description pouvait, par exemple, inclure les aides s'adressant aux élèves et aux étudiants, celles visant à soutenir les établissements et celles s'adressant aux familles. Elle pouvait aussi spécifier les critères d'éligibilité en vigueur et les éventuelles articulations qui peuvent exister entre les aides allouées et les frais d'inscription.

Thème n°5 : Cadre institutionnel

Le rapport devait décrire les systèmes existants en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de formation professionnelle et d'éducation tout au long de la vie. Il devait spécifier les structures et programmes encourageant les personnes qui présentent une déficience à être activement impliquées dans la vie professionnelle et sociale, ceux soutenant l'implication des employeurs, ainsi que ceux favorisant l'articulation entre les services de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

Il devait aussi indiquer les conditions de financement, les organismes et/ou responsables du financement des institutions et des personnes et de l'assurance de la qualité du système, les exigences financières faites aux étudiants (frais d'inscription), les systèmes d'évaluation du cadre institutionnel, etc.

Il devait en outre préciser les initiatives prises vis-à-vis des programmes d'études pour améliorer les organisations éducatives, les matériels pédagogiques, les méthodes d'enseignement, ou tout autre forme de soutien destiné aux élèves présentant une déficience ou des difficultés d'apprentissage. Il pouvait aussi comprendre les mécanismes mis en place pour améliorer la qualité de l'offre et les données existantes en la matière.

Thème n°6 : Services de soutien

Le rapport devait présenter les types de structures et de services d'aides et de soutien mis à disposition des personnes qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage à l'intérieur du système éducatif, ceux assurant l'articulation entre le secteur de l'éducation, de l'emploi et de la santé et ceux œuvrant pour la transition vers l'enseignement tertiaire, la formation professionnelle et l'emploi. L'accent pouvait être mis sur les conditions d'accès à l'information qu'ont les élèves et étudiants, les possibilités qui s'offrent à eux dans l'enseignement secondaire et tertiaire ainsi que les possibilités de transition entre programmes et institutions. Il devait aussi renseigner sur les rôles des services de conseil académiques et non académiques, des services d'orientation, des cours de remédiation, des structures de soutien externes aux établissements.

La description devait aussi comprendre les matériels ou les initiatives destinées à aider les personnels enseignants et administratifs dans leur travail avec les élèves et les étudiants qui présentent une déficience ou des difficultés d'apprentissage (guides pour le personnel enseignant, courriers annuels à l'attention du personnel enseignant, ateliers de travail et présentations à des groupes de personnel enseignant, entretiens individuels avec les membres du personnel qui demandent information ou assistance, outils et documents d'information [livres, vidéocassettes] à la disposition du personnel enseignant). Elle devait en outre présenter les mécanismes qui ont été créés afin d'améliorer la qualité du soutien.

Thème n°7 : Formation

Le rapport devait décrire la place accordée aux questions liées à la transition dans les programmes de formation initiale et/ou continue des enseignants et des autres professionnels ainsi que les formations ou autres formes de soutien existant pour les non professionnels, notamment les parents.

Thème n°8 : Participation des parents et de la communauté

Le rapport devait spécifier la nature et l'ampleur de l'implication des parents dans le processus de transition vers l'enseignement tertiaire et l'emploi et les initiatives prises à ce sujet. Il pouvait aussi inclure les dimensions liées à l'implication des organisations bénévoles concernées par le handicap ainsi que celles renvoyant aux autres formes de soutien qu'offre la communauté telles que les dons faits par les associations ou la sponsoring par des entités commerciales.

Thème n°9 : Développements futurs

Le rapport devait indiquer les forces et faiblesses des politiques existantes en matière de transition, présenter les actions à entreprendre ainsi que celles qu'il est prévu de mettre en œuvre, par exemple dans l'année à venir ou ultérieurement.

Visites de pays

Les visites de pays ont complété les informations consignées dans le cadre des rapports de pays en prenant en considération les points de vue des acteurs. Partant des informations consignées dans les rapports, les interviews devaient mettre les politiques en relation avec les pratiques et décrire les facteurs facilitant ou entravant les parcours de l'enseignement secondaire vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi.

Procédure

Les visites ont duré trois jours au cours desquels ont été menés des interviews avec les principaux acteurs jouant un rôle dans les parcours des jeunes adultes handicapés vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi. Ces acteurs ont été identifiés par les pays qui, en lien avec l'OCDE, ont élaboré l'agenda des visites et fait les arrangements nécessaires. Les acteurs ont été des :

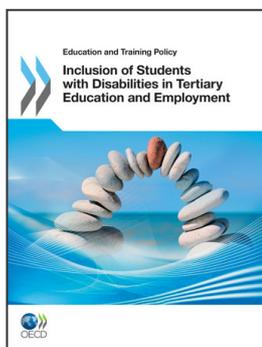
- ministres ou haut fonctionnaires au sein des ministères de l'éducation, de l'emploi et de la santé ;
- employeurs ;
- représentants d'associations de personnes à besoins éducatifs particuliers et/ou de leurs familles ;
- personnels des établissements scolaires et des universités ;
- élèves et étudiants ;
- personnels des services de soutien et d'accompagnement.

Thèmes abordés

Les interviews se sont organisées autour des forces et des faiblesses des politiques et des pratiques actuelles ainsi que des facteurs les optimisant. Elles ont recueillies des informations relatives :

- à l'efficacité de la législation et des politiques en matière de transition ;
- aux incitations (modes de financement, formation, soutien technique) déployées pour mettre en compétences les écoles, les établissements d'enseignement tertiaire, les services de soutien/transition et pour œuvrer de manière transversale pour faciliter et optimiser les transitions ;
- aux incitations (soutien et allocations) déployées pour permettre aux élèves et aux étudiants à besoins éducatifs particuliers de cheminer vers l'enseignement tertiaire et vers l'emploi ;
- aux politiques et stratégies développées par les écoles et les établissements tertiaires pour faciliter la continuité des parcours éducatifs au regard des procédures d'admission, des systèmes d'information, des modes d'évaluation des besoins, du soutien, de l'implication des familles, de la collaboration entre les services et les départements, etc. ;
- aux politiques et stratégies développées par les écoles et les établissements d'enseignement tertiaire pour établir des liens avec les milieux économiques ainsi que les services de soutien/ de transition ;
- aux politiques et stratégies développées par les employeurs et les services de soutien/transition pour établir des liens avec le secteur de l'éducation.

Afin d'améliorer la qualité des entretiens, ceux-ci ont été réalisés conjointement par l'OCDE et, dans la mesure du possible, par un représentant du centre de recherche retenu par le pays.



Extrait de :

Inclusion of Students with Disabilities in Tertiary Education and Employment

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264097650-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Annexe : Méthodologie », dans *Inclusion of Students with Disabilities in Tertiary Education and Employment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264111714-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.